



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Quadrettes D2

Saison : 2025/2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 1 phase : Finale directe en 2 séances

Le samedi 18 octobre 2025 à 13h30 et à 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

Au Tarot Club Orsay

Salle Tati – Allée de la Bouvêche

14^{bis}, rue Saint Laurent

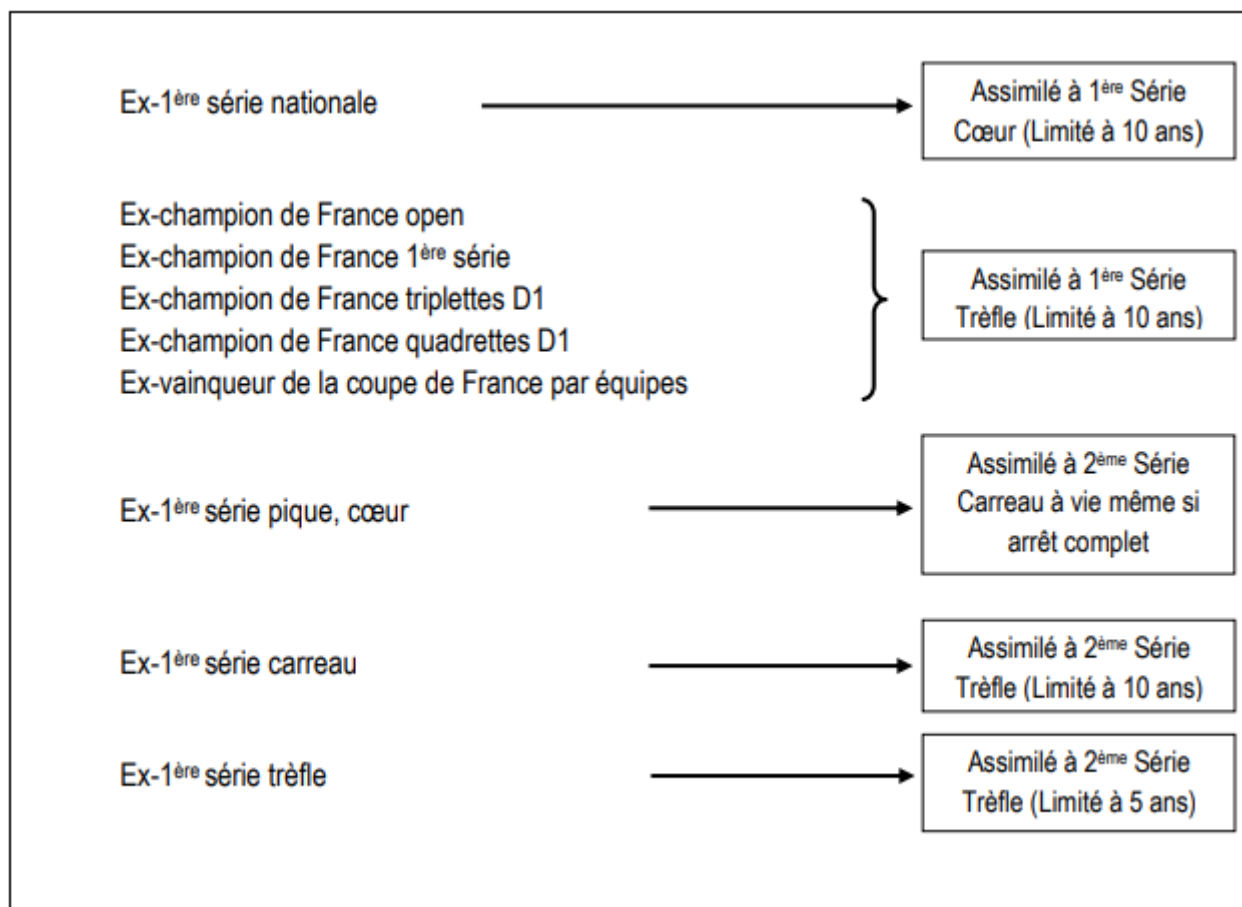
91400 - ORSAY

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81(comité Ile de France) à jour de leurs cotisations 2025/2026, à l'exception des joueurs classés 1^{ère} série nationale, pique et cœur.

L'indice de valeur d'un joueur est déterminé par son classement national 2025.

1^{ère} Carreau	56	3^{ème} Série	6
1^{ère} Trèfle	45	4^{ème} Pique	5
2^{ème} Pique	14	4^{ème} Cœur	5
2^{ème} Cœur	11	4^{ème} Carreau	4
2^{ème} Carreau	8	4^{ème} trèfle	4
2^{ème} Trèfle	7	NC :	4

Nous devons tenir compte des exceptions suivantes :



- Un joueur qui a été classé 1^{ère} série nationale ne pourra plus être classé plus bas que 2^{ème} série pique même s'il arrête de jouer.
- Un joueur qui a été classé 1^{ère} série pique ou cœur ne pourra plus être classé plus bas que 2^{ème} série carreau même s'il arrête de jouer.
- D'autre part, tous les joueurs ayant été classés en 1^{ère} série carreau ou trèfle, et 2^{ème} série ne pourront redescendre en dessous de 3^{ème} Trèfle, même après arrêt complet.
- Un joueur qui ne reprend pas sa licence ne reviendra pas à 0 en termes de PCN et de PP mais subira l'abattement classique (1/3 des PP et 1/2 PCN).

Pour jouer en QD2, l'indice de valeur d'une quadrette doit être inférieur à 73.

Un joueur qualifié en QD1 perd cette qualification s'il participe à la QD2.

Un joueur remplaçant en QD1 perd ce statut de remplaçant s'il se qualifie en QD2.

Equipes Inscrites	Séance 1	Organisation	Éliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Tournoi de 15 2 étuis	2	13	Tournoi de 13 2 étuis
14	14	2 tournois de 7 4 étuis	1	13	Tournoi de 13 2 étuis
13	13	Tournoi de 13 2 étuis		13	Tournoi de 13 2 étuis
12	12	Tournoi de 13 2 étuis	1	11	Tournoi de 11 2 étuis
11	11	Tournoi de 11 2 étuis		11	Tournoi de 11 2 étuis
10	10	2 tournois de 5 5 étuis	1	9	Tournoi de 9 3 étuis
9	9	Tournoi de 9 3 étuis		9	Tournoi de 9 3 étuis
8	8	Tournoi de 9 3 étuis	1	7	Tournoi de 7 4 étuis
7	7	Tournoi de 7 4 étuis		7	Tournoi de 7 4 étuis

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 12 octobre 2025 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve : **Hubert QUILLERIER**

- Soit par mail à : hubert.quillierier@sotraviafr
- Soit par téléphone au : [06.72.76.02.05](tel:06.72.76.02.05)

Participation : **15 € par joueur et par séance.**
8 € par séance pour les joueurs des quadrettes indicés en D3, pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **2 premières quadrettes** seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du 20 au 22 février 2026 à Vichy (03).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles articles **1 – 12 – 14**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves articles **20 à 41.**

Fascicule 5 Quadrettes :

- Chapitre 1 : Règlement officiel
- Chapitre 3 : (sections 1 et 2) : Règlement des compétitions articles **1 à 12**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- 1^{ère} séance : Mise en place équilibrée par le programme Extar
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance
- 3^{ème} séance : Serpentin suivant le classement après 2 séances.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

✚ **Indice des PCN : 1,8**

✚ **PP : 13 / 10 / 8 / 7 / 5 / 4 / 3 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1**

Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la 1^{ère} séance peut acquérir des PP.

Le coefficient de la 1^{ère} séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

- ✚ N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
- ✚ Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
- ✚ Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
- ✚ Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

Article 7 : MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le Directeur d'épreuve, le Président de zone, la CCR et l'Arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass sanitaire – port du masque – gestes barrières – gel ...)

Le Directeur d'épreuve
Hubert QUILLERIER

La Présidente de la C.C. R
Lydia JANNEAU

Le Président de zone
Stéphane MIONNET le
06/09/2025